



CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 08 JUILLET 2019

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU RENOUVELLEMENT URBAIN

Pôle Urbanisme et Affaires Foncières

Le Conseil Municipal,

DECIDE de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées AS n^{os} 41, 42 et 86, d'aliéner le bien cadastré AS n^{os} 35, 41, 42 et 86 et d'**AUTORISER** le Groupement NEXITY/Sully Promotion à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la mise en œuvre de l'opération.

AUTORISE Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à signer la convention-cadre à intervenir entre Orléans Métropole, l'EPFLI Foncier Cœur de France et la Commune de Saint Jean de la Ruelle.

APPROUVE le compte-rendu annuel d'activité pour la collectivité locale – exercice 2018 concernant la ZAC Alleville Nord.

DECIDE d'aliéner plusieurs parcelles au profit de l'aménageur et **AUTORISE** la SA d'HLM Vallogis à procéder aux relevés, études et travaux nécessaires à la réalisation de l'opération sur lesdits terrains.

CONFIRME le projet d'aménagement de la ZAC Alleville nord d'intérêt général et **AUTORISE** Monsieur le Conseiller Départemental-Maire ou son représentant à solliciter auprès du Préfet la prorogation pour une durée de 5 ans de la déclaration d'utilité publique décidée par arrêté préfectoral du 7 octobre 2014, au profit du concessionnaire SA d'HLM Vallogis.

DECIDE d'aliéner le bien situé 39-41 rue Jean Jaurès et **AUTORISE** Madame Chloé REYNAUD et Monsieur Mael SAMIR à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la mise en œuvre d'éventuels travaux.

PROPOSE au Conseil Municipal de bien vouloir débattre, au vu du rapport établi par Orléans Métropole, des orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du Plan Local d'Urbanisme métropolitain.

EMET un avis favorable à la proposition de la SA d'HLM Vallogis de vendre 6 logements individuels situés 18-20-22-24-26-28 rue de la Vaudière à Saint Jean de la Ruelle.

DIRECTION DES FINANCES ET DES SYSTEMES D'INFORMATION

Pôle Finances

Le Conseil Municipal,

DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Conseiller Départemental-Maire en ce qui concerne l'affectation du résultat 2018 du budget principal.

DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Conseiller Départemental-Maire en ce qui concerne l'affectation du résultat 2018 du budget annexe camping.

DECIDE de retenir la proposition de Monsieur le Conseiller Départemental-Maire en ce qui concerne l'affectation du résultat 2018 du budget annexe locations immobilières.

ADOPTE le budget supplémentaire 2019 du budget principal.

ADOPTE le budget supplémentaire 2019 du budget annexe camping.

ADOPTE le budget supplémentaire 2019 du budget annexe locations immobilières.

APPROUVE le projet de convention de refacturation de la ville au CCAS pour la fourniture d'électricité, de gaz naturel et de consommation de carburant par les véhicules du CCAS.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Le Conseil Municipal,

APPROUVE la proposition concernant le nombre total de sièges que comptera le Conseil d'Orléans Métropole, ainsi que celui attribué à chacune des communes membres, lors du prochain renouvellement général des Conseils Municipaux.

Pôle Accueil et Affaires Juridiques

Le Conseil Municipal,

APPROUVE le dossier de consultation des entreprises concernant la maintenance des installations techniques de chauffage et de traitement des eaux du Centre aquatique des Corbolottes.

DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE L'ANIMATION URBAINE

Pôle Education

Le Conseil Municipal,

AUTORISE Monsieur le Conseiller départemental – Maire à signer la convention triennale avec l'Education Nationale pour la scolarisation anticipée d'enfants de moins de trois ans.

DIRECTION DU CCAS ET DE L'EMPLOI

Pôle Emploi, Insertion et Politique de la Ville

Le Conseil Municipal,

DECIDE le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association A.C.M Formation.

DECIDE le versement d'une subvention de 2 000 € à l'association du C.I.D.F.F Orléans-Pithiviers.

DECIDE le versement d'une subvention de 1 000 € à l'association Convergence.

CABINET DU MAIRE

Pôle Communication et Citoyenneté

Le Conseil Municipal,

DECIDE le versement d'une subvention exceptionnelle de 250 € à l'Union Départementale des Syndicats CGT du LOIRET.

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Pôle Administration du Personnel

Le Conseil Municipal,

ACTE la nouvelle composition du régime indemnitaire et **ADOpte** la revalorisation du régime indemnitaire.

DECIDE de convertir la prime de fin d'année en euros et de **VERSER** cette indemnité en deux fois avec les rémunérations de mai et de novembre.

APPROUVE les modifications du tableau des effectifs des emplois permanents de la collectivité.

DECIDE de créer les emplois non permanents de la collectivité.

APPROUVE la convention de mise à disposition du directeur du CCAS auprès du pôle emploi-insertion politique de la Ville.

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un animateur principal de 1^{ère} classe du CCAS, auprès du pôle animation urbaine et lien social de quartier.

APPROUVE la convention de mise à disposition d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives principal de 2^{ème} classe auprès du FCO.

Pôle Relations Sociales et Développement des Compétences

Le Conseil Municipal,

DECIDE de créer, à compter du 7 juillet 2019, 1 poste CUI-CAE dans le cadre de PEC et à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces recrutements, à signer tous les actes nécessaires et à percevoir l'aide financière de l'Etat.



Pour extrait en mairie le 09 Juillet 2019

Christophe Chaillou

Conseiller Départemental du Loiret

Maire de Saint Jean de la Ruelle